

**MÉTROPOLE  
D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**

**Séance publique**

**Du jeudi 17 mars 2016 à 9h30**

**Espace Vieux-Port – Palais du Pharo – Marseille**

*In extenso*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Robert ASSANTE - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Robert LAGIER - Nathalie LAINE - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Patrick Mennucci - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Mireille NADDOUR BALLETTI - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Albert SALE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Marie-Louise TOUHTARIAN LOTA - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

**ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHIAN représentée par Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Eric LE DISSES - Odile BONTHOUX représentée par Maryse JOISSAINS MASINI - Frédéric BOUSQUET représenté par Roland BLUM - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Bernard JACQUIER représenté par Yves MORAINÉ - Dany LAMY représenté par Georges MAURY - Bernard MARTY représenté par Samia GHALI - Marie-Claude MICHEL représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Laure-Agnès CARADEC - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Roger PIZOT représenté par Robert DAGORNE - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX.

**ETAIT ABSENT ET EXCUSE :**

Monsieur :

Karim ZERIBI.

**La séance est ouverte à 9 heures 30  
sous la Présidence de Monsieur Georges ROSSO  
doyen des Conseillers Métropolitains**

**Monsieur ROSSO.**- Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir regagner votre place. Je déclare la séance ouverte.

Conformément à l'ordre du jour envoyé avec la convocation du Conseil de la Métropole, nous allons procéder à l'élection du Président.

Je propose à David Ytier, benjamin de notre Assemblée, de venir à la tribune pour procéder à l'appel nominal des Conseillers Métropolitains, suivant l'ordre alphabétique.

*(M. Ytier procède à l'appel nominal des Conseillers Métropolitains.)*

**Monsieur ROSSO.**- Je constate que 121 Conseillers au moins sont présents, le quorum est donc atteint.

Les détenteurs d'une procuration l'ont-ils bien remise aux agents en charge de l'émargement à l'entrée ? A défaut, je leur demande de bien vouloir la remettre au personnel du service de la séance situé à ma droite.

Il est d'usage que le secrétaire de séance soit également le benjamin de l'Assemblée.

Je propose donc de désigner M. David Ytier en qualité de Secrétaire de séance.

Y a-t-il des oppositions ?

*(Pas d'observation)*

Je remercie M. David Ytier d'accepter cette fonction pour ce Conseil de la Métropole.

## **1. HN 001-17/03/16 CM - Election du Président**

**Monsieur ROSSO.**- Je rappelle que les conditions et incompatibilités de candidature à la Présidence d'un EPCI sont encadrées par les articles L. 5211-1 et L. 5211-2, articles L. 2122-4 à L. 2122-6 du code général des collectivités territoriales et L. 46, L. 151-1 et L. 297 du code électoral.

Nous devons, maintenant, désigner les Conseillers qui vont procéder aux opérations de dépouillement des votes.

Je propose que les scrutateurs soient désignés sur la base du volontariat et

au nombre de six.

Si les six Conseillers volontaires veulent bien se manifester en levant la main.

Sont désignés en qualité de scrutateurs :

- M. René Baccino,
- Mme Nathalie Pigamo,
- Mme Sophie Degioanni
- Mme Michèle Emery
- Mme Marie-France Dropy-Ouret
- Mme Marie-Laure Rocca-Serra

J'invite les scrutateurs à rejoindre la tribune.

J'invite maintenant les Conseillers Métropolitains à procéder à l'élection du Président.

Je rappelle que l'élection du Président a lieu au scrutin secret. La majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu cette majorité absolue, il est procédé à un troisième tour, l'élection ayant lieu à la majorité relative. La majorité absolue est calculée sur les suffrages exprimés.

En cas d'égalité de suffrage au troisième tour, le conseiller le plus âgé doit être déclaré élu.

Je rappelle qu'un Conseiller Métropolitain ne peut se voir confier qu'une seule procuration de vote de la part d'un Conseiller absent. Tout Conseiller peut poser sa candidature ou proposer celle d'un autre Conseiller.

M. Gaby Charroux, M. Jean-Claude Gaudin et M. Stéphane Ravier ont déjà rendu publiques leurs candidatures.

Je demande donc aux Conseillers de faire connaître les noms des candidats.

**Madame GHALI**.- Monsieur le Président, je voudrais, au nom de mon groupe, présenter la candidature de Florence Masse et dire que le groupe que je préside a fait le choix de ne pas participer à l'exécutif tout simplement parce que nos électeurs ont besoin de clarté. Nos électeurs ont besoin de comprendre ce qui se passe en politique.

**Monsieur ROSSO**.- Je vous en prie, soyons disciplinés.

**Madame GHALI**.- J'ai le droit de parler, de m'exprimer en tant que Présidente de groupe.

**Monsieur ROSSO**.- Soyons disciplinés. Je vous en prie. Je préside, je donne la parole et vous allez avoir les moyens de parler mais nous n'en sommes pas là encore.

**Madame GHALI**.- Monsieur le Président, je reprendrai la parole car j'espère que dans cet exécutif, nous pourrions nous exprimer les uns et les autres librement car c'est cela aussi la Métropole.

Aujourd'hui, la candidature de Florence Masse est celle présentée par mon groupe.

**Monsieur ROSSO**.- Je vous remercie.

Je vous précise que dès que le Président sera élu, il permettra le débat et vous prendrez la parole. Pour le moment, seuls les candidats peuvent faire brièvement une déclaration. Nous n'allons pas recommencer ce qui s'est passé lors de la dernière séance.

**Monsieur FABRE-AUBRESPY**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite juste exprimer que nous avons eu une séance, chacun le sait, le 9 novembre dernier, que j'avais été candidat après les conditions dans lesquelles s'était déroulée la séance. Depuis, Jean-Claude Gaudin a remis sa démission. Nous procédons au vote. J'estime plus importantes les conditions de gouvernance...

**Monsieur ROSSO**.- Etes-vous candidat ?

**Monsieur FABRE-AUBRESPY**.- Je ne suis donc pas candidat à la présidence.

**Monsieur ROSSO**.- Y a-t-il d'autres candidats ?

Je rappelle que les seules prises de paroles autorisées seront celles prévues pour les candidats. Les débats entre les membres de l'Assemblée de la Métropole auront lieu après l'élection. Actuellement, nous avons une candidature supplémentaire, celle de Mme Florence Masse.

Un candidat souhaite-t-il s'exprimer brièvement ?

Je donne la parole à M. Gaby Charroux.

**Monsieur CHARROUX**.- Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole.

Je voudrais rappeler que ma candidature aujourd'hui à cette élection pour la présidence de la Métropole – et d'abord, je vous prie de m'excuser de tourner le dos à la plupart de mes collègues et de ne pas être debout, mais ce sont les conditions qui nous l'imposent – répond à la nécessité qu'un débat puisse s'instaurer dans notre Assemblée.

Je ne veux bien sûr pas, ici et maintenant, revenir sur les méthodes qui ont été employées pour écrire d'abord la loi puis échafauder cette Métropole qui démarre réellement aujourd'hui. Mais je ne peux omettre ni taire l'idée que des principes de démocratie sont nécessaires et doivent être actés pour que nous puissions envisager une vraie construction métropolitaine à la hauteur des enjeux de notre territoire, mais aussi des besoins car bien évidemment, nous sommes tous d'accord je pense, pour réaffirmer que cette Métropole imposée et que nous avons contestée, nous allons la faire vivre aujourd'hui, non pas pour nous, non pas pour les agents, mais bien pour les populations, toutes les populations.

C'est donc pour ces raisons qu'il est important de mettre en débat des projets métropolitains différents. Aujourd'hui, la loi à mettre en application laisse des champs d'organisation et de fonctionnement qui doivent permettre le débat permanent.

Il appartient au Président, dans la manière de construire les organisations de gestion, d'offrir des espaces pour ces confrontations de projets, ces confrontations d'idées, afin qu'il en résulte les décisions les plus justes pour l'intérêt général.

Ainsi au travers de cette candidature, avec celles et ceux qui l'accompagneront dans leur vote, je veux porter l'expression plurielle au sein de la vie de notre Assemblée. Je veux, comme je n'ai eu de cesse de le dire depuis le mois de novembre, placer au cœur de cette superstructure, les Maires et la Conférence des Maires. Ainsi, je vais proposer que soit acté le principe que, pour tout projet important qui relève de l'engagement de l'ensemble des territoires, il soit demandé un avis conforme à cette Conférence des Maires.

De la même manière, je propose que notre Assemblée décide d'un report dérogatoire pour l'adoption du pacte de gouvernance financier et fiscal. En effet, il nous faut décider du contenu de ce document dans les six mois suivants la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Or, à compter d'aujourd'hui, il nous restera trois mois pour nous y employer. C'est court, me semble-t-il, pour élaborer un document qui sera notre livre de chevet pour les quatre années à venir. Par conséquent, avec le report, je proposerai que soit mise en place une commission de travail prenant en considération les différentes sensibilités politiques et territoriales afin d'établir ce que vous me permettrez de continuer à vouloir appeler le « pacte des solidarités métropolitaines ».

Par ailleurs, ce vaste territoire métropolitain est riche d'atouts considérables ; naturels et géographiques d'abord, avec la mer qui le borde, l'étang de Berre, les vastes espaces naturels où le foncier est disponible ; avec aussi des atouts économiques : la richesse industrielle, les capacités d'accueil touristique, la puissance de nos outils de formation et de recherche, et enfin, des atouts considérables humains : sa population diverse et multiple, ses dizaines de communes, véritables pôles d'équilibre et de développement, ses milliers d'étudiants, ses services publics de qualité.

Encore faut-il que cette nouvelle organisation administrative ambitionne de protéger et de développer ses atouts par des choix politiques forts parce qu'à mes yeux, la politique doit l'emporter sur l'économique.

Enfin, pour répondre aux défis qui nous attendent sur ce grand territoire, il est essentiel à mes yeux d'en définir les priorités. Le principe d'intérêt métropolitain est au cœur de celles-ci, il convient donc d'établir des critères objectifs et partagés qui nous autoriseront ainsi à élaborer un vrai programme et de vrais projets qui intéressent l'ensemble de notre territoire.

Vous le comprendrez, chers collègues, ma candidature s'inscrit dans un souci de construction qui doit permettre à notre Assemblée de mesurer des opinions et des valeurs qui se différencient et même qui, parfois, peuvent s'opposer. Elle s'inscrit aussi dans un ancrage territorial qui, aujourd'hui, a fait la démonstration de son originalité et de sa qualité tout comme certains parmi vous, mes chers collègues, l'ont aussi réalisé.

C'est une candidature qui porte le service public comme un outil de la réussite des territoires et de la réponse la mieux adaptée, la plus juste aux besoins des populations. Je l'ai dit, c'est une candidature pour construire une Métropole solidaire de coopération et de partage. Ce n'est pas incompatible avec de l'ambition, en tout cas, celle de respecter les territoires, les élus et surtout les populations qui y vivent.

Que notre Métropole fasse la démonstration qu'elle n'est pas simplement le mauvais remède appliqué à un territoire qui, dans l'essentiel de ses communes, n'en n'avait pas besoin. Que notre Métropole soit audacieuse et qu'elle ne s'enferme pas dans les carcans technocratiques qui renvoient les décisions ou les choix des élus à de simples caprices à la marge et sans intérêt.

Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur ROSSO**.- Je vous remercie, la parole est à M. Ravier. Brièvement s'il vous plaît.

**Monsieur RAVIER**.- Oui, je serai aussi bref que possible pour un débat qui...

**Monsieur ROSSO**.- Le débat se fera après.

**Monsieur RAVIER**.- Pour une institution aussi importante que la nôtre, souffrez, Monsieur le Président, que je puisse m'exprimer quelques minutes.

Monsieur le Président, mes chers collègues, quatre mois après la séance granguignolesque qui avait entraîné la vraie fausse élection du Maire de Marseille à la tête de la Métropole, nous voilà aujourd'hui réunis dans cette salle pour procéder à une nouvelle élection du Président de l'institution ou peut-être d'une Présidente.

Nouvelle élection, car conscient de la situation ubuesque dans laquelle cette présidence était enfermée durant ces quatre longs mois, le Président non élu a jugé plus opportun de devenir Président démissionnaire et il se sera contenté de la seule injonction d'un Préfet sous pression gouvernementale, pour se croire autorisé à convoquer les membres de notre Conseil.

Un tel scénario qui se serait déroulé dans des contrées plus exotiques aurait été qualifié par tous de déni de démocratie digne des républiques bananières.

Mais à Marseille, on n'en est plus là. Cela ne choque plus personne, mis à part quelques-uns d'entre nous et le tribunal administratif.

Si durant ces quatre mois, les EPCI ont été paralysés, figeant bien logiquement les projets qui impactent la vie quotidienne de nos concitoyens, un mouvement soutenu et dynamique lui a réussi à se développer. Ce mouvement, c'est celui des négociations et des tractations d'arrière-boutique tentant de satisfaire les appétits des plus féroces et de trouver un équilibre entre toutes les familles politiques, à l'exception bien sûr du Front National, ce dont notre groupe s'honore.

S'il fallait une preuve des négociations faites dans l'arrière-salle des Conseils municipaux et dans le dos des habitants de nos territoires, la lettre datant du 15 mars envoyée par Mme la Maire d'Aix-en-Provence au Préfet de Région en est la parfaite illustration.



Alors, Monsieur le Maire de Marseille, après ces quatre mois d'intenses tractations, je crois qu'il serait bon pour la démocratie et pour le plus grand respect des habitants de nos territoires, aujourd'hui et avant que nous passions au vote, que vous acceptiez de jouer franc-jeu en nous présentant nominativement celles et ceux à qui vous avez promis une vice-présidence, un siège, un hochet, quand ce n'est pas 30 deniers.

Mettez cartes et postes sur table, pour que l'élection du Président se fasse dans la plus grande clarté avec une totale transparence et en toute connaissance de cause, afin que cette institution ne soit pas frappée dès le départ de soupçons de connivences, de petits arrangements entre faux adversaires mais vrais alliés, d'alliances contre nature qui ont fait et font encore tant de mal à Marseille et à l'ensemble de notre département.

Les vieilles recettes qui ont ruiné Marseille et fait la fortune politique de quelques-uns ne doivent en aucun cas trouver un nouveau terrain de jeu à la Métropole ; nos concitoyens ne vous le pardonneraient pas.

Face à ce danger car tout semble indiquer qu'il existe, ma candidature s'inscrit dans une volonté d'alternative, de rupture définitive avec un système à bout de souffle et qui espère encore trouver une source de jouvence dans ce qu'il considère être le magot métropolitain et qui fait fi des intérêts communaux et des prérogatives des Maires.

Ma candidature s'inscrit dans la volonté inébranlable de garantir les libertés communales en associant les Conseils de Territoire et les communes, aussi modestes soient-elles par leur taille et leur nombre d'habitants, aux décisions qui engageront leur avenir.

Cette candidature s'inscrit dans le rejet d'un pouvoir centralisateur éloigné de vos réalités et de vos aspirations. Si vous saviez à quel point, mes chers collègues, la bastide Saint Joseph est éloignée de la Mairie centrale et elles ne sont pourtant séparées que par 10 kilomètres !

Car cette Métropole que le Gouvernement socialiste et le Maire de Marseille nous imposent n'est rien d'autre qu'une nécropole des libertés communales. Budget, urbanisme, logements sociaux, voirie, patrimoine naturel et paysager, office de tourisme, zones d'activités économiques, autant de domaines dont vous avez encore la maîtrise et qui vont très vite tomber dans l'escarcelle du tout puissant Président métropolitain. Vous deviendrez alors des Maires de secteur de la Métropole.

Aussi, fort de mon expérience, je vous pose mes chers collègues, la question : voulez-vous vraiment que vos écoles ressemblent aux écoles marseillaises ? Voulez-vous vraiment que les ensembles de logements sociaux...

**Monsieur ROSSO**.- Monsieur Ravier, pouvez-vous conclure, s'il vous plaît, votre temps de parole est écoulé.

**Monsieur RAVIER**.- Monsieur le Président, j'en ai pour deux petites minutes. Est-ce que, dans cette longue journée, cela va alourdir les débats ? Je ne le crois pas.

**Monsieur ROSSO.**- Pouvez-vous conclure s'il vous plait, votre temps est écoulé. Je vous remercie de conclure.

**Monsieur RAVIER.**- Dans un souci de transparence et de démocratie qui vous est cher Monsieur le Président, je suis certain que vous me laisserez conclure.

Voulez-vous vraiment que les ensembles de logements sociaux...

**Monsieur ROSSO.**- Les élus vous diront ce qu'ils veulent après, je vous prie de conclure...

**Monsieur RAVIER.**- ...déferlent sur vos communes comme ils ont englouti les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de Marseille sans que vous ayez votre mot à dire, même pas concernant les heureux bénéficiaires de ces logements ?

**Monsieur ROSSO.**- Peut-on conclure ?

**Monsieur RAVIER.**- Voulez-vous vraiment, mes chers collègues, que le bas de laine que vous aurez réussi à constituer en prévision d'investissements structurants soit ponctionné sans aucune concertation...

**Monsieur ROSSO.**- Peut-on couper le micro ?

**Monsieur RAVIER.**- Nous reconnaissons là les bonnes vieilles méthodes du camarade Président ! Vous n'êtes pas ici au Politburo, Monsieur le Maire !

**Monsieur ROSSO.**- Je vous prie de conclure, Monsieur !

**Monsieur RAVIER.**- Vous n'êtes pas au Politburo ! Je vous demande de respecter un minimum de démocratie, même si historiquement, vous n'y êtes pas habitué. Un peu de respect de la pluralité, monsieur le camarade !

**Monsieur ROSSO.**- Pouvez-vous conclure, s'il vous plait ?

**Monsieur RAVIER.**- Je veux bien conclure si vous ne m'interrompez pas à tout bout de champ !

**Monsieur ROSSO.**- Monsieur Ravier, après le vote, il y aura un débat. Pour le moment, c'est l'élection du Président, pouvez-vous conclure ?

**Monsieur RAVIER.**- Je conclus, mais je prends quelques dizaines de secondes pour conclure.

Voulez-vous vraiment mes chers collègues, confier les finances de votre municipalité à quelqu'un qui a ruiné la sienne ?

En une question comme en cent, voulez-vous vraiment mes chers collègues que ma réalité devienne la vôtre ?

Alors, Marseillais je suis, Marseillais je reste et fier de l'être.

Si je demeure persuadé que Marseille mérite – et je conclus Monsieur le Président – une justice fiscale...

**Monsieur ROSSO.**- Votre temps est écoulé.

**Monsieur RAVIER.**- J'en ai pour trente secondes. Même en Corée du Nord, on accorde trente secondes aux condamnés...

Merci camarade, le communiste ne change pas, il reste égal à lui-même.

**Monsieur ROSSO**.- Je donne la parole à M. Jean-Claude Gaudin.

**Monsieur GAUDIN**.- Merci Monsieur le Président. L'usage veut qu'il n'y ait pas de débats sous la présidence du doyen d'âge. Cela m'évitera, si, par bonheur, et ce serait pour moi un grand honneur, j'étais élu, de redonner la parole pour entendre ce que l'on vient d'entendre.

Mes chers amis, mesdames et messieurs, tout le monde va repasser les élections ; il va y avoir les élections dans les Conseils de Territoire, nous allons procéder aux élections des Vice-présidents et des membres du Bureau. J'ai considéré que l'élémentaire devoir était que moi aussi, je me soumette à une réélection en précisant un certain nombre de choses.

Il y a ici dans cette Assemblée des élus qui n'ont jamais admis la Métropole, qui souhaitent faire autre chose, peut-être en créer une autre. Je souhaite être très attentif, et je l'ai été, sans polémique aucune, aux observations qui ont été formulées. Ces élus méritent bien entendu que l'on écoute tout ce qui peut être dit ou amélioré.

Pour ce qui est de ceux qui entretiennent l'idée qu'il y aurait eu des conciliabules secrets, un peu partout, je rappelle que c'est au mois de novembre, le 4 exactement, qu'à l'initiative de Mme la Présidente du Conseil départemental, nous nous sommes réunis, les six Présidents d'EPCI, M. le Président de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône et moi-même.

Nous avons évoqué ce que devaient être une organisation et une gouvernance de la Métropole qui respectent les territoires, proportionnellement à leur population et arrivent à un équilibre politique. A l'inverse de ceux qui veulent tout politiser, ma tradition personnelle est au contraire de rassembler et d'unir. Car les choses sont difficiles quand il peut y avoir des divergences sur la réalité même de la Métropole. Ce jour-là, nous avons convenu de cette répartition.

Cette répartition, vous allez la retrouver, chers collègues, dans la liste des 20 Vice-présidents qu'autorise la loi et, si vous le décidez, dans les huit postes supplémentaires au Bureau.

Il n'y a pas de tractations, il y a discussion. Nous avons, à ce moment-là, discuté. Personnellement, je pense que l'intérêt de notre Métropole, le fait de vouloir attirer des entreprises, des ateliers pour enfin créer plus d'emplois mérite que nous soyons soudés parmi les Républicains, parmi les démocrates et parmi ceux qui ne veulent pas caricaturer les choses.

J'entends les leçons qu'on me donne. La Ville de Marseille peut s'enorgueillir d'avoir toujours des notes correctes, mais nous n'en faisons pas ici un débat marseillo-marseillais que même les élus de MPM ne supportaient guère.

Il s'agit de l'intérêt de la Métropole dans le respect de celles et ceux qui peuvent penser aussi autrement. Je prends l'engagement de m'appuyer, si vous me faites l'honneur de m'élire, sur les six Présidents de territoire. Rien ne peut se faire sans eux et ce n'est pas le Président, quel qu'il soit, ou la Présidente, qui peut tout organiser sur les six Conseils de Territoire. Nous voterons d'ailleurs, si vous le souhaitez, plein de

dérogrations et de possibilités pour les Présidents des Conseils de Territoire. Et s'il faut compléter, nous le ferons dans un délai d'un mois ou de deux mois.

Durant la période qui s'est échelonnée depuis le 9 novembre jusqu'à ce jour – et Monsieur le Président, vous m'y avez aidé – que s'est-il passé ?

Tout d'abord, il fallait assurer, chers amis, la paie de 7 500 fonctionnaires. Que n'aurait-on pas dit s'ils n'avaient pas été payés ? Il fallait harmoniser les six EPCI devenus aujourd'hui Conseils de Territoire. Nous l'avons fait. Les agents ont été payés en janvier et en février.

Je n'avais pas beaucoup de pouvoir puisqu'on ne m'avait pas voté de pouvoirs, néanmoins dans toutes les communes où les Maires avaient engagé des chantiers et afin que les entreprises ne prennent pas ce prétexte pour licencier, nous avons assuré le financement.

On peut ironiser, on peut dire toute sorte de choses. On vient de l'entendre à l'instant même... En réalité, cela représente plus de 100 millions qui ont pu être dégagés pour éviter que l'institution ne soit bloquée.

Si vous me faites l'honneur de me réélire, je me mettrai à la disposition des six Présidents, des 20 Vice-présidents, des 8 membres du Bureau. Pour que tout le monde soit associé, il faudra aussi créer un certain nombre de commissions. Cela se fera.

Quant à ma conception des choses, chacun sait que je ne suis pas socialiste. J'ai regardé la loi MAPAM, j'ai fait en sorte que, dans cette loi, il y ait la répartition des 240 que nous sommes. Mes collaborateurs et moi ne nous étions pas trompés puisque le Conseil Constitutionnel a trouvé que cet amendement était parfaitement constitutionnel. C'est la raison pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui.

Ma conception est de dépasser ce que les Français nous reprochent : un clivage idéologique droite/gauche, une opposition permanente avec la vision de l'élection qui suit. Ce n'est pas le cas pour moi. Je souhaite unir, je souhaite rassembler, je souhaite faire en sorte que les femmes et les hommes de bonne volonté, respectueux des lois, même quand elles ne nous plaisent pas, puissent enfin faire démarrer cette Métropole.

Pour ma part, et je terminerai, Monsieur le Président, pour respecter vos consignes, j'appartiens à cette catégorie d'hommes politiques qui finalement pensent comme le philosophe Etienne Borne qui disait : *la politique est partout mais la politique n'est pas tout*. C'est la raison pour laquelle, ayant appris tout jeune, il y a cinquante ans, à gouverner avec d'autres hommes qui ne partageaient pas les mêmes idées que moi, je reste fidèle à cette volonté d'unir, de rassembler.

*La politique est partout mais la politique n'est pas tout*. Je voudrais, si vous m'honorez de votre confiance, en faire la démonstration.

(Applaudissements)

**Monsieur ROSSO**.- Je vous remercie, la parole est à Mme Florence Masse.

**Madame MASSE.**- Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la décentralisation est intimement liée à l'histoire de ma famille politique. Des lois Defferre, aux lois NOTRe et MAPAM, nous avons toujours revendiqué le choix de trouver le niveau d'action le plus pertinent pour les habitants de notre territoire. Car c'est bien de cela dont il s'agit : assurer la cohérence de politiques publiques, modernes et efficaces au service de nos concitoyens.

Aujourd'hui, nous écrivons une nouvelle page de la décentralisation, une nouvelle page pour notre territoire. Aujourd'hui, le chantier métropolitain est immense non par la taille de sa structure, par son nombre de ses habitants ou sa superficie, non par la taille de l'attente de nos concitoyens mais par l'importance des enjeux qui sont face à nous.

Les enjeux, c'est d'abord nous permettre de développer les secteurs de l'économie qui feront les emplois de demain. L'économie, c'est l'entreprise bien sûr, mais c'est également le tissu associatif à l'heure où l'économie sociale et solidaire enregistre une croissance inégalée.

C'est également l'université et la recherche, en particulier sur notre territoire qui dispose de la plus grande université de France dont les travaux sont reconnus bien au-delà de nos frontières.

Economie numérique, économie du partage et de l'usage, économie verte pour accompagner la transition énergétique, aujourd'hui, l'économie change et évolue. La Métropole doit se saisir de cette opportunité pour créer les emplois dont notre territoire a besoin.

Il faudra également, dès cette mandature, repenser notre mobilité. Nous avons, mes chers collègues, le territoire le plus embouteillé d'Europe et le plus pollué de France. De cela, nos concitoyens n'en peuvent plus. Nous perdons chaque année en moyenne un mois entier de travail dans les bouchons, c'est une énorme perte de compétitivité économique pour notre territoire, mais c'est aussi un gaspillage de pouvoir d'achat et autant de temps libre en moins à consacrer à nos proches ou à nos loisirs.

Enfin, rien ne sert de former chaque année plusieurs dizaines de milliers de jeunes et de créer des centaines de nouveaux emplois si les habitants du territoire ne peuvent pas se loger. Notre territoire traverse aujourd'hui une crise du logement où des dizaines de milliers de nos concitoyens peinent à se loger ou vivent dans des logements insalubres.

Mes chers collègues, dans un territoire où 60% de la population peut prétendre à un logement social, il est grand temps de produire du logement social de qualité sur l'ensemble de notre territoire. Personne ne peut croire que l'on pourra se développer les uns contre les autres, il nous faut avancer ensemble.

Ces chantiers, ce seront ceux de la Métropole. Nous ne pourrons les réussir qu'en dépassant les égoïsmes et les intérêts particuliers et en faisant émerger un intérêt métropolitain au service de politiques publiques modernes, ambitieuses et cohérentes.

La voix des Maires doit être entendue. C'est le rôle de la Conférence des Maires. Evidemment, la proximité doit perdurer, c'est la mission des Conseils de

Territoire. Le Conseil de la Métropole, notre Conseil, et plus encore son exécutif, doivent faire émerger un intérêt métropolitain supérieur, le projet et la vision du territoire qui nous ont jusqu'alors tant fait défaut. C'est un impératif, une nécessité. La Métropole est une chance. Notre territoire dispose désormais d'un outil indispensable, d'un outil historique. A nous d'en être à la hauteur.

De cette chance historique, ne mettons pas en place une grande coalition d'intérêt pour une Métropole au rabais, ne répétons pas les erreurs du passé. C'est tout le sens de ma candidature : engager une politique métropolitaine efficace, ambitieuse et cohérente, quitte à assumer des désaccords, projet contre projet.

L'attente de nos concitoyens, c'est de la clarté, c'est de la cohérence. Nous avons tous été élus ici sur un programme, sur des valeurs et des convictions. Nous sommes presque tous ici attachés aux valeurs de la République. Comme j'ai un profond respect pour vos électeurs et les fonctions que vous occupez, je respecte bien évidemment vos idées et vos convictions. Néanmoins, le mandat que j'ai reçu de mes électeurs, des collègues de mon groupe, ainsi que les convictions qui sont les miennes, je ne les trahirai jamais. Cela n'enlève rien au respect que j'ai pour les autres candidats, mais j'assume avoir des désaccords sur la méthode, la vision ou la gestion.

Président, mesdames et messieurs les élus, l'avenir de notre territoire, c'est dans cette salle que nous allons le construire. Les habitants nous attendent et nous regardent. Soyons à la hauteur de notre territoire.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Monsieur ROSSO**.- Je vous remercie.

Vous trouverez disposés sur la table située à côté des isolements les enveloppes et les bulletins.

Je vais procéder à l'appel nominal des Conseillers. Vous viendrez déposer votre bulletin dans l'urne placée à côté de la tribune et vous signerez la liste d'émargement.

*(Les Conseillers Métropolitains procèdent au vote).*

Tous les Conseillers ont-ils pu voter, y compris ceux porteurs d'une procuration ?

Chacun ayant pu voter, je déclare le scrutin clos.

Je demande aux scrutateurs, de procéder au dépouillement.

*(Les scrutateurs procèdent au dépouillement.)*

Les résultats du premier tour sont les suivants :

- votants : 239
  - \* dont procurations : 13
- bulletins blancs : 13
- bulletins nuls : 3
- suffrages exprimés : 223
- majorité absolue : 112

Ont obtenu :

- Florence Masse : 17 voix
- Stéphane Ravier : 32 voix
- Gaby Charroux : 22 voix
- Jean-Claude Gaudin : 152 voix

Jean-Claude Gaudin ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

J'appelle le Président à venir me libérer.

*(Applaudissements soutenus)*

**Jean-Claude GAUDIN est élu Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

*(M. le Président Gaudin rejoint la tribune et prend la présidence de la séance.)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, après l'élection du 9 novembre dernier, vous venez de me faire l'honneur de me confirmer votre confiance pour la Présidence de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Vous m'avez confirmé votre confiance et vous l'avez même amplifiée. Je vous redis tous mes remerciements et tout l'honneur que j'en éprouve.

Je vous redis que cette élection m'honore et m'oblige tant la responsabilité que vous me confiez est importante et tant les enjeux de la mise en place de la Métropole sont essentiels pour l'avenir de nos territoires et de leurs habitants.

Je tiens à remercier le doyen de notre Assemblée, notre éminent collègue, M. Georges Rosso, qui a présidé à cette élection. C'est un symbole très important que cette séance ait été présidée par le doyen des Maires de notre Métropole. Vous savez combien je suis attaché au rôle des Maires dans la nouvelle institution métropolitaine. Soyez assurés que j'ai conscience des attentes de chacune et de chacun, mais aussi de certaines inquiétudes.

Les débats de la préparation des lois MAPAM et NOTRe, ainsi que les épisodes juridictionnels de ces derniers mois ont bien révélé qu'un chemin reste à faire pour que la conviction de la Métropole gagnante pour tous s'impose sans réserve.

Je ne reviendrai pas sur les épisodes de ces derniers mois, pas plus que je ne répondrai à certaines attaques qui m'ont visé et au-delà de moi-même, les Marseillais, si ce n'est pour dire que la meilleure façon d'éteindre toute polémique, je dirai même la seule, est de faire désormais, jour après jour, la démonstration que la Métropole répond à une ambition d'intérêt général et que la Métropole ne prendra rien et ne nuira en rien à personne. La Métropole apportera les effets positifs que nous préparerons.

Le Conseil Constitutionnel a maintenant validé la composition du Conseil de la Métropole. Le Conseil d'Etat a rétabli les arrêtés préfectoraux permettant la convocation de notre Assemblée. L'élection à laquelle nous venons de procéder ouvre désormais de façon incontestable la mise en place institutionnelle à laquelle contribueront aussi les autres élections qui vont intervenir et les autres délibérations que nous allons voter.

Depuis le premier janvier 2016, la Métropole existe juridiquement en tant que seul EPCI sur l'ensemble des territoires de nos 92 communes.

Malgré le caractère limité des pouvoirs dont je disposais en tant que Président pendant cette période, je me suis appliqué à prendre les décisions liées à la nécessité, à l'urgence et au caractère conservatoire des actes administratifs à signer, ce qui a permis notamment d'assurer le paiement des traitements des 7 500 fonctionnaires, des attributions de compensation aux communes et des factures correspondant à la commande publique préalablement autorisée. Je l'ai fait avec l'appui de l'administration métropolitaine dans son ensemble et des DGS des EPCI que je tiens à remercier et qui, bien entendu, travaillent eux-mêmes toujours en collaboration avec les Présidents des EPCI.

Désormais, le temps de l'action métropolitaine à part entière va s'ouvrir. La première étape sera constituée par le vote du budget 2016 après le règlement obligatoire sur les orientations budgétaires. Nous nous réunirons à cet effet à deux reprises d'ici la fin du mois d'avril. Ce premier budget préparé dans un contexte contraint doit permettre de faire face aux urgences des territoires, d'honorer les engagements prioritaires de notre Métropole dans ses champs de compétences tout en préservant les grands équilibres pour l'avenir.

Tout aussi essentiels seront la détermination de notre pacte de gestion financière et fiscale à l'échéance du 30 juin 2016, ainsi que l'engagement de nos réflexions sur le projet métropolitain et les schémas subséquents.

La Conférence Métropolitaine des Maires sera bien entendu un acteur très important de ces dispositifs. Je la réunirai le plus vite possible après avoir obtenu votre accord.

Mes chers collègues, nous sommes au début d'un travail considérable, avec des enjeux décisifs pour les prochaines décennies. La Métropole d'Aix-Marseille-Provence pourra être un territoire majeur de la croissance économique française de



demain si nous savons valoriser nos atouts et réduire nos handicaps collectifs. Cela a été dit avant moi et je partage cette vision. Notre Métropole sera ce que nous en ferons. Les 240 Conseillers de la Métropole ici rassemblés, personne d'autre ne décidera à leur place, à notre place, à votre place. C'est la force de la démocratie, sur la base de la loi républicaine qui s'impose à tous. On peut ne pas approuver des lois mais lorsqu'elles existent, nous qui portons une écharpe tricolore avec honneur, vous depuis tant de temps, Monsieur le doyen, cela s'applique à nous, même quand cela ne nous plaît pas.

Je serai attentif, je l'ai dit dans mon propos, à celles et ceux qui ne voulaient pas cette Métropole. Le fait que nous soyons tous ensemble nous permettra, je l'espère, de lever les difficultés. Et si un jour une autre Métropole se crée, cela se fera aussi.

Pour ma part, j'ai pris à votre égard, notamment à l'égard des Maires, Monsieur le doyen, des engagements que je réitère encore aujourd'hui et que je respecterai. C'est le retour que je vous dois, de la confiance et de l'honneur que vous me faites aujourd'hui en m'élisant dans cette fonction de Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Soyez assurés de toute ma reconnaissance, de toute ma détermination.

Chers amis, j'ai entendu beaucoup de choses. J'y suis habitué. Il y a 50 ans que j'ai l'honneur de siéger au Conseil municipal de Marseille. J'y suis entré à 25 ans. Ma vie a été consacrée à la vie politique. J'ai eu l'honneur d'être quatre fois Député et quatre fois Sénateur des Bouches-du-Rhône. J'ai longtemps été Vice-président du Sénat, je le suis encore. Je partirai du Sénat au 1<sup>er</sup> septembre 2017. J'aurai encore toute ma force à consacrer à ma ville, où j'ai été, quoi qu'on en dise, réélu quatre fois, et il y a à peine un an d'une manière assez brillante ainsi qu'à la Métropole.

Je vous dis à toutes et à tous un grand merci. Certains seront étonnés car nous ne sommes pas du même bord, mais nous avons commencé à MPM, à 18 Maires et nous avons toujours été d'accord.

Il s'est passé quelque chose d'important que le Sénat a obtenu. Oh ! Pas Gaudin, mais le Sénat...

Il était dit qu'en 2020, les membres des intercommunalités ou des Métropoles seraient élus au suffrage universel direct. Nous avons obtenu au Sénat que M. le Président de la République retire cet article de la loi qui créait les 13 Régions. Certains disent que cela reviendra... Oui, mais faire revenir les lois, ce n'est pas aussi facile et peut-être que le Gouvernement d'aujourd'hui a d'autres préoccupations que celle-là.

En tout cas, les 18 Maires que nous sommes, étions toujours contre. Pourquoi ? Vous auriez eu dans toutes vos communes, chers collègues, deux listes de gauche, deux listes de droite, deux listes écolo, deux listes des autres ! Eh bien cela n'existe pas ! C'est le Sénat de la République dont vous êtes les grands électeurs qui l'a obtenu.

Mais voilà que je m'égare. Merci, merci du fond du cœur, je ne peux pas dire plus. C'est un immense honneur pour moi d'avoir à nouveau votre confiance.

*(Applaudissements soutenus)*

Comme notre doyen l'a dit tout à l'heure, la tradition veut qu'il n'y ait pas de débat sous la présidence du doyen d'âge. Certains doivent l'apprendre. Quand le Président est élu, il peut y en avoir un. Néanmoins, vous vous êtes déjà exprimés. Il n'y a que Mme Samia Ghali qui n'a pas eu le temps de le faire. Si elle veut le faire, elle peut.

**Madame GHALI.**- Merci, Monsieur le Président de me permettre de m'exprimer au nom de mon groupe tout d'abord pour vous féliciter pour votre élection.

Nous avons proposé la candidature de Florence Masse que je salue. Elle a fait les voix que le groupe a. Je salue bien sûr Gaby Charroux qui a été au bout de sa logique et de ses convictions, mais je suis triste de voir que la candidature du Front National a obtenu au-delà de celles de ses propres Conseillers Métropolitains.

**Monsieur RAVIER.**- Merci aux Maires courageux !

**Madame GHALI.**- Je le dis parce que c'est aussi malheureusement ce qui risque d'arriver dans les collectivités dans lesquelles vous êtes, dans les circonscriptions où vous serez candidat car lorsqu'il y a du trouble, les électeurs ne s'y retrouvent pas. Lorsque les électeurs ne s'y retrouvent pas, on sait vers qui ils se tournent.

C'est pour cela Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois et je le dis à titre personnel avec beaucoup d'affection, et cela n'enlève rien à l'aspect politique.

Vous avez parlé de 50 ans de carrière. Vous êtes un redoutable homme politique. Vous savez faire les alliances et vous l'avez prouvé avec Gaston Defferre. Aujourd'hui, vous le faites à l'envers, mais c'est la vie politique...

Je dirais que c'est à ceux qui viennent vers vous de savoir où ils se situent. Je suis fier d'une chose : les personnes qui m'accompagnent dans ce groupe et moi-même savons ce que nous sommes. Nous sommes des socialistes, nous sommes des femmes et des hommes de gauche, avec nos valeurs. Nous ne pouvons pas être dans l'opposition dans votre Conseil municipal, ne pas être en accord sur certains sujets – même s'il y a certains sujets sur lesquels nous sommes en accord – et faire ensuite comme si tout allait bien ensemble, main dans la main.

Nous serons une opposition constructive. A la Communauté urbaine, je pense que Guy Teissier, en tant que Président, n'a pas eu à souffrir de ma présidence de groupe. Elle a toujours été constructive, jamais dans la polémique même si parfois, des sujets ne plaisent pas, mais c'est la vie politique. Nous avons des électeurs, nous sommes élus pour défendre ces électeurs.

Si nous sommes tous ici, c'est parce que les électeurs ont décidé de nous y mettre. C'est important de garder cette réalité à l'esprit.

Il n'y a pas très longtemps, nous avons eu des élections régionales. Nous aurions pu décider de fusionner nos listes avec celle de Christian Estrosi. C'était une possibilité face au Front National. Cela aurait pu être compris ou peut-être pas. Néanmoins, nous avons fait le choix de ne pas fusionner nos listes, nous avons retiré nos candidatures.

Comment voulez-vous qu'aujourd'hui, nous disions à ces mêmes élus qui se sont retirés et qui ont accepté de ne plus être élus, même dans l'opposition, d'être aujourd'hui à vos côtés pour présider une collectivité de droite. Il ne faut pas avoir honte de le dire, c'est une collectivité de droite. C'est la démocratie. Nous sommes à notre place et rien qu'à notre place.

Encore une fois, je vous félicite et je vous dis que nous serons ici une opposition constructive à vos côtés.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup.

Mes chers collègues afin que notre journée puisse se poursuivre le plus vite possible, nous avons souhaité, en préparant ce Conseil que l'on puisse procéder, pour l'élection des 20 Vice-présidents, pour l'élection des huit membres du Bureau pour lesquelles la loi impose un scrutin uninominal majoritaire à trois tours s'il faut trois tours (cela nous prendrait 48 heures) à l'installation du vote électronique. Cependant je dois demander l'accord de l'Assemblée métropolitaine. Nous voterons également sur les huit membres du Bureau supplémentaires. Après cela, nous ferons porter immédiatement une lettre à M. le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône qui doit mettre un coup de tampon.

Pendant cette période-là, nous suspendrons brièvement la séance pour que l'on nous explique comment procéder au vote électronique afin qu'il n'y ait pas de difficultés, nous reprendrons ensuite l'ordre du jour qui est aussi important.

**2. HN 002-17/03/16 CM - Adoption du système de vote électronique pour les opérations électorales et de vote des rapports présentés en Conseils de la Métropole**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

**(Le rapport est adopté à l'unanimité.)**

Il en est ainsi décidé.

**3. HN 003-17/03/16 CM - Composition du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix le rapport sur les huit membres du Bureau supplémentaires. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

**(Le rapport est adopté.)**

Votes contre de Mmes D'Angio, Duguet, Luccioni et Trani  
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Mennucci et Ravier

Le rapport est largement approuvé.

Dans ce cas-là, nous portons la lettre à M. le Préfet. Les techniciens vont nous expliquer la procédure de vote électronique

*(Un boîtier de vote est distribué à chaque Conseiller. Des simulations sont faites afin que les Conseillers se familiarisent avec le nouveau système de vote).*

**Monsieur FABRE-AUBESPY.**- Je voudrais poser une question au responsable du vote électronique car il y a toujours des interrogations en la matière, surtout que nous sommes là sur des votes dont la loi elle-même prévoit que ce soit au scrutin secret. Vous avez affirmé que le secret du vote serait garanti. Nous ne pouvons qu'en prendre acte. Mais une chose me préoccupe. Comment garantissez-vous qu'un boîtier n'est pas utilisé par quelqu'un d'autre que celui auquel il est remis, puisque le vote doit être personnel et qu'il n'y a pas plus d'une procuration par personne. Visiblement, vous n'avez pas prévu un système de codification par élu.

**Monsieur METRAL.**- A la remise de son boîtier, chaque élu émarge. L'émargement garantit que l'on remet bien le boîtier à l'élu. Il ne peut y avoir qu'une procuration par élu. Lorsqu'on remet un boîtier de procuration, vous émargez une deuxième fois. L'émargement garantit que l'on donne un ou deux boîtiers maximum à l'élu, en fonction des procurations. Chaque élu, une fois que le boîtier lui a été remis, est responsable de son boîtier. S'il le donne à son voisin, c'est de sa responsabilité.

#### **4. HN 004-17/03/16 CM - Election des Vice-présidents**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je vais donner la liste des Vice-présidents les uns après les autres.

Nous commençons par le premier Vice-Président, Mme Martine Vassal. Je n'ai pas reçu d'autre candidature. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, j'ai la seule candidature de Mme Vassal.

Monsieur Fabre-Aubrespy, vous qui êtes à la fois polytechnicien et énarque, est-ce que tout va bien ?

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos pour le premier poste.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 186
- blancs : 20

- abstentions : 33
- majorité absolue : 94
- Martine Vassal : 186 voix

*(Applaudissements)*

**Mme Martine VASSAL est élue 1<sup>ère</sup> Vice-présidente.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pour le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Richard Mallié. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 152
- blancs : 38
- abstentions : 49
- majorité absolue : 77
- Richard Mallié : 152 voix

*(Applaudissements)*

**M. Richard MALLIÉ est élu 2<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pour le poste de 3<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Patrick Boré. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Maintenant que Mme Martine Vassal est élue, je peux dire la devise du Prince des Baux de Provence : *allié, mais pas vassal !*

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 158
- blancs : 29
- abstentions : 52
- majorité absolue : 80
- Patrick Boré : 158 voix

*(Applaudissements)*

**M. Patrick BORÉ est élu 3<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pour le poste de 4<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. le doyen Georges Rosso. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 146
- blancs : 40
- abstentions : 53
- majorité absolue : 74
- Georges Rosso : 146 voix

*(Applaudissements)*

**M. Georges ROSSO est élu 4<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pour le poste de 5<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Gérard Bramoullé. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 136
- blancs : 40
- abstentions : 63
- majorité absolue : 69
- Gérard Bramoullé : 136 voix

*(Applaudissements)*

**M. Gérard BRAMOULLÉ est élu 5<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 6<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de Mme Danielle Milon. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 156
- blancs : 35
- abstentions : 48
- majorité absolue : 79
- Danielle Milon : 156 voix

*(Applaudissements)*

**Mme Danielle MILON est élue 6<sup>e</sup> Vice-présidente.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 7<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Pascal Montecot. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 142
- blancs : 37
- abstentions : 60
- majorité absolue : 72
- Pascal Montecot : 142 voix

*(Applaudissements)*

**M. Pascal MONTECOT est élu 7<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pour le poste de 8<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Roland Giberti. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 139
- blancs : 39
- abstentions : 61
- majorité absolue : 70
- Roland Giberti : 139 voix

*(Applaudissements)*

**M. Roland GIBERTI est élu 8<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pour le poste de 9<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Gérard Gazay. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.



*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 152
- blancs : 40
- abstentions : 47
- majorité absolue : 77
- Gérard Gazay : 152 voix

*(Applaudissements)*

**M. Gérard GAZAY est élu 9<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 10<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Eric Le Dissès. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 152
- blancs : 30
- abstentions : 57
- majorité absolue : 77
- Eric Le Dissès : 152 voix

*(Applaudissements)*

**M. Eric LE DISSÈS est élu 10<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 11<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Loïc Gachon. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Mme Martine Césari présente sa candidature.)*

Nous avons deux candidats : M. Loïc Gachon, Maire de Vitrolles et Mme Martine Césari, Maire de Saint-Estève-Janson.

Nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 184
- blancs : 25
- abstentions : 30
- majorité absolue : 93
- Martine Césari : 105 voix
- Loïc Gachon : 79 voix

*(Applaudissements)*

**Mme Martine CÉSARI est élue 11<sup>e</sup> Vice-présidente.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 12<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Jean Montagnac. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 150
- blancs : 26
- abstentions : 63
- majorité absolue : 76
- Jean Montagnac : 150 voix

*(Applaudissements)*

**M. Jean MONTAGNAC est élu 12<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 13<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Frédéric Vigouroux. Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Monsieur ROUX.**- Monsieur le Président, je suis Michel Roux, Premier Adjoint de Salon-de-Provence, je présente ma candidature à ce poste de Vice-Président.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Il y a donc deux candidatures.

Nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 182
- blancs : 15
- abstentions : 42
- majorité absolue : 92
- Michel Roux : 95 voix
- Frédéric Vigouroux : 87 voix

*(Applaudissements)*

**M. Michel ROUX est élu 13<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 14<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Roland Blum.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 152
- blancs : 35
- abstentions : 52

- majorité absolue : 77
- Roland Blum : 152 voix

*(Applaudissements)*

**M. Roland BLUM est élu 14<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 15<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Georges Cristiani.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(M. Philippe Arduin présente sa candidature.)*

Nous avons donc deux candidatures.

**Monsieur CRISTIANI.**- Monsieur le Président, il n'est un secret pour personne que vous avez eu l'amabilité de recevoir ma candidature sur le quota de Marseille. Je vous en remercie. Vous avez ainsi marqué le respect que vous avez pour les Maires.

Aujourd'hui, c'est une élection au sein d'un EPCI. Vous l'avez vous-même exprimé lors de votre discours. Il ne s'agit pas d'une élection politicienne, en tout cas, c'est ce que je pense, il s'agit de gérer un territoire au sein d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vous savez qu'on peut très bien mener tous les combats que l'on veut dans toutes les collectivités au suffrage universel face aux électeurs. En ce qui nous concerne aujourd'hui, quand on gère un territoire comme la Métropole et Dieu sait qu'il va y avoir du travail, il faut qu'il y ait une solidarité et une vraie coopération entre les Maires.

Je pense, Monsieur le Président, que vous comprendrez que je ne souhaite pas, mais alors pas du tout, participer à une division des Maires. Je ne le souhaite pas.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, malgré nos nombreux et aimables entretiens où vous m'avez toujours confirmé ma légitimité et ma légitime candidature, je suis prêt à laisser les honneurs et mes indemnités à un autre Maire qui veut se présenter à ma place.

*(Applaudissements)*

Je préfère que vous décidiez vous-même, Monsieur le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Si j'ai bien compris, Monsieur Cristiani, vous retirez votre candidature.

Il est clair, mes chers collègues, que la liste que je vous soumetts au fur et à mesure est une liste qui a nécessité beaucoup d'entretiens, d'échanges. Je vous ai dit que nous avons choisi en respectant la population des Conseils de Territoire.

Merci de dire que c'est sur le contingent de MPM que deux places avaient été retirées, celle de Mme la Présidente du Conseil départemental et celle de M. le Président de l'Union des Maires. C'est un accord que nous avons fait le 4 novembre au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

La candidature de M. Philippe Ardhuin est libre aussi. C'est l'usage. Simplement, ce sont des mois et des mois de préparation.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Si j'ai bien compris, M. Cristiani se retire. Il laisse la place à un autre.

*(M. Michel Boulan présente sa candidature).*

Un autre candidat se manifeste en la personne de M. Michel Boulan, Maire de Châteauneuf-le-Rouge. C'est son droit le plus absolu.

Mme Joissains demande la parole.

**Madame JOISSAINS MASINI.**- J'interviens pour demander le respect des accords que nous avons passés. Avant même que les candidats se manifestent, je vous avais envoyé un courrier recommandé, Monsieur le Président, dans lequel, je vous demandais que deux postes soient retenus, à la fois pour le Président du Conseil départemental, ce qui me paraissait une chose tout à fait normale, mais également pour le Président de l'Union des Maires.

Ce que je vous avais demandé, au titre de la vice-présidence, concernait non pas M. Cristiani, mais le Président de l'Union des Maires. Aujourd'hui, il est Président de l'Union des Maires.

Ce qui me chagrine, c'est que ce soit des Maires de ma Communauté d'Agglo qui se présentent contre d'autres Maires de ma Communauté d'Agglo. Je crois que cela ne se fait pas. Je voudrais sincèrement qu'on ne transpose pas des comptes personnels.

Nous avons tous décidé que nous présentions le Président de l'Union des Maires à la vice-présidence, je crois qu'il est normal qu'au moins tous ceux de ma communauté respectent cette parole.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, la préparation de cette réunion d'aujourd'hui a été laborieuse. Je répète ce que nous venons de dire et je confirme ce que vient de dire Mme Joissains Masini. Nous avons eu avec les six Présidents d'EPCI une invitation de Mme la Présidente du Conseil départemental. Le Président de l'Union des Maires es qualité ainsi que le Maire de Marseille étaient invités.

Ce jour-là, nous avons arrêté un principe : Mme Vassal et M. Cristiani seraient pris sur le contingent de MPM car le contingent de MPM était, en raison de sa population, le plus nombreux. Treize postes devaient être demandés pour MPM. Nous en avons enlevé deux, il en restait onze. Nous nous étions mis d'accord sur cette proposition. C'est la seule fois où nous avons eu une réunion ensemble.

On peut dire : *il y a des magouilles, ils ont fait ceci et cela*, la clarté, c'est ce que vient de dire Mme Joissains et ce que je vous confirme.

Rien n'est simple mes chers amis, rien n'est facile. Par conséquent, si quelqu'un veut s'exprimer, il peut encore s'exprimer, mais tout cela avait été fait dans la clarté, eu égard aux postes de Mme la Présidente du Département et de M. le Président de l'Union des Maires.

Monsieur Giberti, vous souhaitez prendre la parole.

**Monsieur GIBERTI.**- Je voudrais demander une suspension de séance.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Giberti, il faut que nous accélérions.

**Monsieur FERAUD.**- Monsieur le Président, même si vous ne le souhaitez pas, je vous demanderai d'accéder à la possibilité d'une suspension de séance de cinq minutes afin que l'on ne se divise pas un peu plus au sein de notre groupe. Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Ciot, souhaitez-vous demander la même chose ?

**Monsieur CIOT.**- Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, puisque je n'ai pas encore pris la parole, de votre élection de Président qui a été faite sous des hospices pour dépasser les débats internes politiques de Marseille, c'est ce que nous souhaitons tous, en vue de la construction de cette Métropole. Je constate que c'était votre volonté, je vous en remercie. Ce n'était pas la volonté de cette Assemblée, je l'ai vu au travers de deux votes dans lesquels nous étions concernés. Je regrette profondément que M. Gachon et M. Vigouroux, dans l'accord que nous avons tous, n'aient pas été élus Vice-présidents. C'est le suffrage de cette Assemblée. Le signal qu'elle donne est de dire qu'elle préfère les débats marseillais. Je le regrette, c'était l'inquiétude chez les nôtres. Je l'avais regretté en interne au Parti socialiste. Je souhaitais que l'on puisse dépasser pour construire une Métropole, tous ensemble. Cette construction nous semblait importante pour ce territoire. Je vois que nous n'arrivons pas à dépasser les clivages, les débats. Je considère, en tout cas, pour les candidatures qui seront les nôtres à l'avenir, qu'il n'y a plus de candidature au titre du groupe du Parti socialiste pour la suite.

Je souhaite en tout cas un bon vent à la Métropole, une construction intelligente pour tous les territoires, c'est ce que j'aurai l'occasion de porter non pas dans l'exécutif, et je le regrette profondément pour nous, pour nos territoires et pour nos populations, mais dans l'opposition, cette Assemblée l'a voulu ainsi et nous l'assumerons.

Sachez que nous serons extrêmement vigilants sur cette affaire. Il faut qu'on arrive à construire non pas la Métropole marseillaise – je le dis pour les miens – mais une Métropole à l'échelle des enjeux qui sont les nôtres, c'est-à-dire ceux du territoire des 92 communes.

Je demande une suspension de séance. Vous ferez ce que vous souhaitez le mieux.

**Monsieur BOULAN.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, pour la paix des ménages, je voudrais vous préciser que ma candidature n'est intervenue qu'à l'issue du retrait de la candidature du Président de l'Union des Maires et que par conséquent, naïf que je suis car fraîchement élu, j'ai considéré que les candidatures étaient spontanées comme celle de M. Philippe Arduin, qui est un collègue et ami.

J'ai considéré que tout en faisant partie du Pays d'Aix, j'ai participé à de nombreux débats pour ou contre la Métropole avec des idées partagées par certains d'entre vous. Nous avons exprimé au travers d'actions, notre position sur la constitution et la formation de cette Métropole, en ayant un regard très attentif sur la façon dont se déroulait la constitution du Bureau et des futurs responsables.

Cela a été le sens de ma candidature spontanée. Autant elle était spontanée pour éclore, mais si cela peut rassurer Maryse Joissains qui s'est exprimée en n'étant pas candidate, je considère qu'en étant candidat je peux aussi m'exprimer pour vous dire que je retire ma candidature. Cela fera gagner du temps pour cet après-midi. Il n'y aura peut-être plus de suspension de séance. Je n'attends pas après cela, vous le savez. Néanmoins, c'est le moyen de s'exprimer et de vous dire que je serai très vigilant tout en étant extérieur, peut-être plus librement, à ce que fera cette Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

**Monsieur CRISTIANI.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, le moment n'est pas simple. Ce n'est pas quelque chose de simple d'avoir un Maire qui se présente contre le Président des Maires. Permettez-moi d'avoir cette rigueur dans ma façon de défendre les communes depuis de nombreuses années.

Compte tenu de ce qu'on me dit et de ce qui m'a été dit, je maintiens ma candidature.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a-t-il toujours besoin Monsieur Giberti d'une suspension de séance ?

Dans ce cas, nous avons deux candidatures : celle de M. Cristiani et celle de M. Arduin. La maintenez-vous, Philippe ?

*(Acquiescement de M. Arduin)*

Je précise que j'ai eu la même analyse que Mme Joissains. Ça, c'est pour les journalistes qui veulent toujours nous opposer.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 181
- blancs : 24
- abstentions : 34
- majorité absolue : 91
- Georges Cristiani : 119 voix
- Philippe Arduin : 62 voix

*(Applaudissements)*

**M. Georges CRISTIANI est élu 15<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Ciot, qu'avez-vous dit pour le poste de 16<sup>e</sup> Vice-président ?

**Monsieur CIOT.**- Face à la volonté de cette Assemblée de ne pas cogérer et de ne pas co-construire comme elle l'a manifestée au cours de deux votes et a failli le faire pour les votes du Président de l'Union des Maires même si je vois bien qu'il a fallu l'accord du Maire de Marseille et du Maire d'Aix, je retire la candidature de Mme Degioanni pour la 16<sup>e</sup> vice-présidence et je laisse l'Assemblée libre à son fonctionnement tel qu'elle le souhaite.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Nous n'avons plus la candidature de Mme Degioanni. Nous avons convenu, et ce n'est un secret pour personne, que le Parti socialiste avait droit à trois postes de vice-présidence dont un pour une femme. La présentation a été faite par M. Ciot. Il décide cela compte tenu de ce que l'on a réservé à ses amis, M. le Maire de Vitrolles, ville de 30 000 habitants et M. le Maire de Miramas. C'est son droit le plus absolu, je ne fais qu'entériner cela.

Dans ce cas-là, si vous voulez une suspension de séance de cinq minutes, elle a lieu.

*(Brève suspension de séance.)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, si vous voulez bien reprendre place.

Sur le poste de 16<sup>e</sup> Vice-Président, après le retrait de Mme Sophie Degioanni, j'ai reçu deux candidatures : la candidature de M. Daniel Gagnon, Maire de Cornillon-Confoux et la candidature de Mme Lisette Narducci, Maire des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos, nous pouvons procéder au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 172
- blancs : 23
- abstentions : 44
- majorité absolue : 87
- Daniel Gagnon : 111 voix
- Lisette Narducci : 61 voix

*(Applaudissements)*



**M. Daniel GAGNON est élu 16<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 17<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de Mme Arlette Fructus. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 122
- blancs : 44
- abstentions : 73
- majorité absolue : 62
- Arlette Fructus : 122 voix

*(Applaudissements)*

**Mme Arlette FRUCTUS est élue 17<sup>e</sup> Vice-présidente.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 18<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Jean-Pierre Serrus, Maire de la Roque d'Anthéron. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(S'adressant à M. Boulan)* Vous êtes du même territoire. Que souhaitez-vous ? Soutenir sa candidature ?

Michel Boulan, avec toute l'amitié qui nous lie depuis nombreuses années, cette présentation était essentiellement basée, comme Mme Joissains l'a fait remarquer, sur un équilibre entre les Conseils de Territoire. Vous ne pouvez pas nous demander à quelques responsables, aux Maires de villes importantes, d'essayer d'établir un équilibre pour que tout le monde soit représenté...

Le vote est libre, mais nous avons préparé cela de telle manière à ce que l'on tienne compte des Conseils de Territoire proportionnellement à leur population et le nombre d'élus pour la CPA d'Aix est respecté.

**Monsieur BOULAN.**- On fait partie du même territoire, ce n'est pas la question.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Peut-être aurais-je pu savoir un peu avant les velléités de candidature, cela m'aurait simplifié la vie sur plusieurs semaines.

S'il n'y a qu'un candidat, ce sera donc M. Jean-Pierre Serrus.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 143
- blancs : 36
- abstentions : 60
- majorité absolue : 72
- Jean-Pierre Serrus : 143 voix

*(Applaudissements)*

**M. Jean-Pierre SERRUS est élu 18<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 19<sup>e</sup> Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Robert Assante. Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Monsieur PONS.**- Je suis candidat, Monsieur Gaudin si vous le permettez. Merci beaucoup.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Il y a deux candidats : M. Robert Assante et M. Henri Pons, Maire d'Eyguières, Conseiller départemental.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 188
- blancs : 17
- abstentions : 34
- majorité absolue : 95
- Henri Pons : 118 voix
- Robert Assante : 70 voix

*(Applaudissements)*

**M. Henri PONS est élu 19<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le poste de 20e Vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Bernard Jacquier. Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Monsieur TALASSINOS.**- Oui, je suis Luc Talassinos, Adjoint dans la commune de Gréasque pour représenter Ecologie Les Verts.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Nous avons deux candidatures : M. Bernard Jacquier et M. Luc Talassinos.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 185
- blancs : 17
- abstentions : 37
- majorité absolue : 93
- Bernard Jacquier : 125 voix
- Luc Talassinos : 60 voix

*(Applaudissements)*

**M. Bernard JACQUIER est élu 20<sup>e</sup> Vice-président.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je rappelle la liste des personnes élues :

Mme Martine Vassal, M. Richard Mallié, M. Patrick Boré, M. Georges Rosso, M. Gérard Bramoullé, Mme Danielle Milon, M. Pascal Montecot, M. Roland Giberti, M. Gérard Gazay, M. Eric Le Dissès, Mme Martine Césari, M. Jean Montagnac, M. Michel Roux, M. Roland Blum, M. Georges Cristiani, M. Daniel Gagnon, Mme Arlette Fructus, M. Jean-Pierre Serrus, M. Henri Pons et M. Bernard Jacquier.

## **5. HN 005-17/03/16 CM - Election des membres du Bureau**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour le premier membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Mme Danièle Garcia, Maire d'Auriol. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(M. Olivier Frégeac propose sa candidature).*

Nous avons donc deux candidatures, celle de Mme Garcia et celle de M. Olivier Frégeac.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 177
- blancs : 27
- abstentions : 35
- majorité absolue : 89
- Danièle Garcia : 110 voix
- Olivier Frégeac : 67 voix

*(Applaudissements)*

**Mme Danièle GARCIA est élue membre du Bureau.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Nous passons au deuxième poste pour le Bureau, j'ai reçu la candidature de M. Eric Diard. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 145
- blancs : 40
- abstentions : 54
- majorité absolue : 73
- Eric Diard : 145 voix

*(Applaudissements)*

**M. Eric DIARD est élu membre du Bureau.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Nous passons au 3<sup>e</sup> poste du Bureau, j'ai reçu la candidature de M. Alexandre Gallèse. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 134
- blancs : 34
- abstentions : 71
- majorité absolue : 68
- Alexandre GALLESE : 134 voix

*(Applaudissements)*

**M. Alexandre GALLESE est élu membre du Bureau.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Nous passons au quatrième poste pour le Bureau, j'ai reçu la candidature de M. le Professeur Frédéric Collart. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 150
- blancs : 35
- abstentions : 54
- majorité absolue : 76
- Frédéric Collart : 150 voix

*(Applaudissements)*

**M. Frédéric COLLART est élu membre du Bureau.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Si vous avez besoin de la chirurgie du cœur...

Nous passons au cinquième poste pour le Bureau, j'ai reçu la candidature de M. Christophe Amalric, Maire de La Barben et du Territoire de l'Agglopôle de Salon. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- - votants : 239
- exprimés : 141
- blancs : 35
- abstentions : 63
- majorité absolue : 71
- Christophe Amalric : 141 voix

*(Applaudissements)*

**M. Christophe AMALRIC est élu membre du Bureau.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Nous passons au sixième poste pour le Bureau, j'ai reçu la candidature de M. Roland Mouren, le Maire de Châteauneuf-les-Martigues. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 130
- blancs : 40
- abstentions : 69
- majorité absolue : 66
- Roland Mouren : 130 voix

*(Applaudissements)*

**M. Roland MOUREN est élu membre du Bureau.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Nous passons au septième poste pour le Bureau, j'ai reçu la candidature de M. Martial Alvarez, le Maire de Port-Saint-Louis. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 142
- blancs : 40
- abstentions : 57
- majorité absolue : 72
- Martial Alvarez : 142 voix

*(Applaudissements)*

**M. Martial ALVAREZ est élu membre du Bureau.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Nous passons au huitième poste pour le Bureau, j'ai reçu la candidature de Mme Béatrice Aliphath, le Maire de Saint-Mitre-les-Remparts. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 157
- blancs : 29
- abstentions : 53

- majorité absolue : 79
- Béatrice Aliphat : 157 voix

*(Applaudissements)*

**Mme Béatrice ALIPHAT est élue membre du Bureau.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Les membres élus du Bureau sont : Mme Danièle Garcia, M. Eric Diard, M. Alexandre Gallèse, M. Frédéric Collart, M. Christophe Amalric, M. Roland Mouren, M. Martial Alvarez et Mme Béatrice Aliphat.

**HN 007-17/03/16 CM - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres de la Métropole d'Aix- Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, voici la liste de la Commission d'Appel d'Offres. Nous pressons un peu le mouvement pour l'adopter dès aujourd'hui, afin de ne pas retarder les appels d'offres des chantiers.

La liste sur laquelle nous nous sommes mis d'accord comporte cinq titulaires et cinq suppléants. Le scrutin de liste est à la représentation proportionnelle. Il n'y a qu'une seule liste.

Sont proposés :

- en qualité de titulaires : M. Jean-Louis Tixier, M. le professeur Pierre Djiane, M. Bernard Destrost, M. Didier Zanini et M. Eric Scotto,
- en qualité de suppléants : M. Didier Khelfa, M. Patrick Ghigonetto, M. Jean-Claude Delage, Mme Dominique Fleury Vlasto et M. Marc Poggiale.

Y a-t-il une autre liste ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 239
- exprimés : 165
- blancs : 22
- abstentions : 52
- liste A : 165 voix

*(Applaudissements)*



**Monsieur LE PRESIDENT**.- Tous les membres sont élus.

Mes chers collègues, nous suspendons la séance.

*(Brève suspension de séance.)*

**6. HN 006-17/03/16 CM - Lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des collectivités territoriales**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Une nouvelle disposition du code général des collectivités territoriales prévoit qu'après l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local. Ce n'est pas très long. Je vais donc procéder à cette lecture.

Premièrement, l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Deuxièmement, dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Troisièmement, l'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Quatrièmement, l'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Cinquièmement dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Sixièmement, l'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Septièmement, issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le présent rapport prend acte de cette lecture.

**8. HN 008-17/03/16 CM - Indemnités des élus de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il appartient au Conseil de la Métropole de fixer le montant des indemnités de fonction des élus de la Métropole.

Dans un souci de bonne gestion des fonds publics et au regard des contraintes budgétaires qui seront les nôtres, les indemnités ont été fixées en-deçà des taux maximum. Ainsi, les indemnités du Président sont fixées à 120% de l'indice brut, le taux maximal autorisé par la loi est de 145%. J'avais zéro euro à MPM, je continuerai à avoir zéro ici puisque, pour ceux qui ne le sauraient pas parmi la presse, je suis totalement écrêté dans mes fonctions et mes indemnités de Sénateur, Vice-président du Sénat et Maire de Marseille.

Par conséquent, ce qui est fixé là, c'est surtout pour l'avenir afin de ne pas avoir un jour de nouveau à discuter de cela si quelqu'un me remplace.

Rien ne presse, mais on ne sait jamais...

Les indemnités des Conseillers Métropolitains sont fixées à 28% de l'indice brut. Cela veut dire, pour être clair, car tout cela ne l'est pas toujours que pour les Vice-présidents et membres du Bureau : 2000 euros, pour les membres de notre Métropole, 1000 euros.

Nous votons aujourd'hui les indemnités des élus métropolitains ; les indemnités des Conseillers Territoriaux et des Vice-présidents de Territoire seront votées par le Conseil de la Métropole, après installation des Conseils de Territoire.

Il avait été aussi décidé – il va falloir trouver la façon dont on le fait – et cela faisait partie de la loi NOTRe, que les Vice-présidents des Conseils de Territoire élus en 2014 bénéficieraient de leurs indemnités jusqu'en 2020. C'est une délibération que nous devons voter.

Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions, chers collègues ?

*(Pas d'opposition)*

Nous pouvons le considérer comme adopté, il en est ainsi décidé.

**(Le rapport est adopté à l'unanimité.)**

## **9. HN 009-17/03/16 CM - Délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Dans un souci de réactivité, la loi permet au Conseil de la Métropole de déléguer certaines de ses compétences au Bureau de la Métropole. Le Bureau composé du Président, des 26 Vice-présidents (dont les 6 Présidents des Conseils de Territoire), se voit ainsi confier l'exercice de 18 compétences. Cette délégation qui doit s'exercer dans un cadre collégial, répond ainsi à l'objectif de fluidité de l'action métropolitaine.

Mme Joissains souhaite s'exprimer sur ce rapport.

**Madame JOISSINS MASINI.**- Oui, sur ce rapport et sur les suivants, jusqu'au n°16. Ce sont les mêmes rapports qui concernent des territoires différents.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Sur les six Territoires ?

**Madame JOISSINS MASINI.**- Oui. Je voudrais intervenir pour vous remercier d'avoir respecté les accords de façon à ce que le Pays d'Aix soit respecté dans ce qu'il

représente et de nous avoir permis d'être nombreux au Conseil de la Métropole. Ceci étant, bien entendu, tout le monde a compris que je suis contre la Métropole et je continuerai à être contre, même si le fait d'être à l'intérieur nous permettra de mieux dialoguer et peut-être de mieux avancer pour nous et peut-être pour vous aussi.

J'interviens sur ces rapports car nous appliquons ce faisant, l'article 54 de la loi NOTRe. Vous attribuez aux Conseils de Territoire les compétences qu'ils réclament. Cependant, je note que dans l'article L. 5218 du code général des collectivités territoriales, l'on prévoit « sauf délibération expresse adoptée à la majorité des deux tiers ».

Je voudrais savoir – j'ai lu cet article et j'ai très bien lu la délibération, mais il y a autour de moi des interprétations différentes – si cet article est restrictif de ce que permet la loi NOTRe et si on ne nous retire pas certaines compétences qui cependant nous ont été données par la loi NOTRe pour améliorer le fonctionnement de la loi MAPAM.

J'aimerais que ce soit vous, Monsieur le Président qui répondiez, car c'est vous qui vous êtes engagé tout à l'heure. J'ai toujours dit que je m'entends très bien avec mon administration, mais j'ai toujours jugé que l'administration est une chose et les élus en sont une autre. Je pense que l'administration est là pour nous accompagner, pour nous éclairer, pour nous protéger, mais il appartient aux élus de prendre les décisions.

Par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, vous vous êtes montré très protecteur des territoires. Je voudrais savoir si, pour l'avenir, vous êtes dans cette détermination ou si c'est l'administration qui va fabriquer des délibérations sans tenir compte de vos desideratas qui, je l'ai compris tout à l'heure, étaient de faire des pas importants vis-à-vis du territoire.

La loi NOTRe nous donne des pouvoirs et les délibérations que l'on s'apprête à voter restreignent ceux-ci. J'aimerais être rassurée, tout au moins que vous nous disiez, si vous voulez qu'on vote, que l'on reverra ce problème.

Si j'ai un engagement de votre part, en séance publique, je ne m'en contenterai pas bien sûr parce qu'après, je vous demanderai de les mettre à exécution, néanmoins, ce sera jusqu'à la prochaine fois lorsqu'on étudiera et mettra en place le pacte de gouvernance et le pacte financier. Si Jean-Claude Gaudin s'engage, cela va au-delà de ce que l'administration a écrit et cela peut me contenter.

Merci Monsieur le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je réponds volontiers à Mme Maryse Joissains Masini. Ça n'est pas restrictif mais interprétatif.

Il est clair que si nous pouvons voter aujourd'hui pour les six territoires ce qui a été préparé, cela ne nous bloque pas. Si on ne le fait pas, je peux très bien retirer les six rapports, l'introductif et les autres. Dans ce cas-là, nous perdons encore un mois ou un mois et demi, le temps que l'on se rassemble encore et qu'on puisse mettre cela à l'ordre du jour.

J'ai bien compris que ce n'est pas ce que vous demandiez. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a déjà un premier contingent d'autorisations et de décisions qui sont confiées aux Conseils de Territoire.

Si nous constatons, dans ce délai d'un mois et demi, qu'il faut donner d'autres possibilités aux Conseils de Territoire, bien entendu, nous le ferons. Aujourd'hui, c'est une précaution, pour ne pas bloquer les choses.

Je l'ai dit rapidement ce matin, ma préoccupation, ces dernières semaines pour ne pas dire ces derniers mois, c'était premièrement que les 7500 agents soient payés, deuxièmement que l'on n'arrête pas les paiements des chantiers en cours dans les communes pour que les entreprises ne prennent pas ce prétexte pour licencier du personnel.

J'avais demandé l'autorisation à la Direction Générale des Collectivités Territoriales au Ministère de l'Intérieur afin de ne pas prendre de risque et que je sois garanti. On m'a dit : *vous pouvez le faire*.

Les Maires m'avaient fait observer les attributions de compensation. On les a faites. La dotation de solidarité aussi. C'est en marche. D'ailleurs ces deux aspects-là ne changeront pas dans les deux ans à venir.

Que ce soit bien clair, Madame Joissains, aujourd'hui, nous votons un premier lot. S'il s'avère qu'en discussion avec les six Présidents des Conseils de Territoire, dès que vous serez élus ou réélus la semaine prochaine, il manque un certain nombre de choses, nous les ajouterons.

Voilà la réponse claire et précise que je peux faire maintenant.

Je pense qu'il vaut mieux que nous votions ce rapport et les six autres concernant les Territoires. S'il faut ajouter d'autres prérogatives, nous les ajouterons.

Je donnais toujours un exemple quand on me posait la question. Du temps où le Maire présidait le Conseil d'administration de l'Assistance Publique dans sa ville, tous les hôpitaux de Marseille comptaient plus de 15 000 personnes. A la fin de l'année, on m'apportait, par voiture, des piles entières de parapheurs qu'un de mes collaborateurs signait à ma place – cela m'a valu aussi quelques difficultés parfois – pour me soulager. Il y avait le Chef de Service, le Directeur du Service, grand professeur de médecine comme nous les avons ici, et ensuite le Président du Conseil d'administration. Que vouliez-vous que je fasse ? Je signalais et je ne changeais absolument pas la note sauf si, pour trois ou quatre cas, on venait me dire des choses très précises sur les agents. Généralement, je me contentais de signer.

Les choses ont changé. Au plus il y aura de pouvoirs pour les Conseils de Territoire, mieux cela vaudra pour moi. Par conséquent, nous allons dès la semaine prochaine, quand vous serez réélus ou élus, regarder tout ce que nous pouvons faire là où il y a une absence quelconque, une précision à apporter etc.

J'ajoute que je pense, tout à fait comme vous, qu'aussi bien la loi MAPAM que la loi NOTRe sont des lois mal faites. Ce que nous avons pu obtenir dans la loi NOTRe, ce sont bien des dérogations par rapport aux quinze autres Métropoles de France qui n'ont pas les quelques avantages que nous avons.

Nous commençons par ce travail-ci. Si vous me demandez de retirer, je retire, mais je crois que dans le dialogue, il vaut mieux prendre acte de ce que nous pouvons donner dès aujourd'hui. Nous verrons un peu plus tard s'il y a lieu de compenser.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Est-ce que cela vous convient ?

**Madame JOISSAINS MASINI.**- On ne va pas me refaire le coup une deuxième fois. Monsieur le Président, j'acte ce que vous venez de dire. Cela ne me satisfait pas complètement, mais compte tenu de ce que vous avez dit tout à l'heure, les Présidents de Territoire qui sont ici ou ceux qui sont à venir, car ce n'est pas sûr que ceux qui sont en place soient réélus, prennent acte et vous le rappelleront.

Je voudrais dire un mot sur ce que vous avez passé tout à l'heure.

Concernant la CAO, je vous rappelle ce que j'ai demandé par courrier et je le redemande aujourd'hui oralement car je considère que la CAO unique n'est pas une solution.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- C'est la loi.

**Madame JOISSAINS MASINI.**- C'est la loi mais on est à Marseille quand même...

*(Exclamations)*

Je ne veux pas être polémique, mais je vous demande de faire étudier la possibilité d'aller plus loin. Nous allons arriver à un véritable encombrement. Or, dans nos Territoires, nous avons l'habitude d'aller très vite. Je vous demande d'avoir ce souci. Merci.

Nous voterons pour.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Très bien. M. Fabre-Aubrespy demande la parole.

**Monsieur FABRE-AUBRESPY.**- Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce que vous avez dit sur les délibérations, il s'agit des rapports n°11 à 16, et le dialogue que vous venez d'avoir. J'ai peur que vos intentions ne correspondent pas du tout à ce qui est écrit.

C'est très important pour tous les territoires et donc toutes les communes et votre souci de ne pas avoir immédiatement toutes les compétences. La loi dit que de plein droit sont déléguées aux Territoires, les compétences que les EPCI avaient sauf 15 items. Ces quinze matières sont énumérées dans la délibération, mais la délibération en retire d'autres. Si nous ne la prenons pas, ces compétences qui sont retirées en sus de ce que retire la loi, resteront aux Territoires. C'est la raison pour laquelle je ne crois pas qu'on puisse dire que cette délibération est favorable aux Territoires. Elle est défavorable.

J'ajoute que c'est une délibération spécifique aux Territoires. Elle concerne les matières énumérées par la loi et doit donc être soumise aux Conseils de Territoire pour avis avant d'être adoptée. Elle nécessite en tout cas une majorité des deux tiers. Cette majorité, ce sont les deux tiers des membres. Je souhaite qu'elle ne soit pas

adoptée et je préférerais effectivement qu'elle soit retirée. Cela ne retarde pas du tout la Métropole. Au contraire, *ipso facto*, dès leur installation le 23 mars je crois, les Territoires pourront exercer toutes les compétences qu'ils avaient à l'exception de ces fameux quinze items.

Je suis formel : cette délibération n'est pas favorable aux Territoires.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Fabre-Aubrespy. Cette délibération fixe les règles et les objectifs, ceux prévus par la loi. Vous savez que depuis plusieurs mois, je m'efforce d'être toujours dans le cadre de la loi. On parle des deux tiers. J'avais retenu les deux tiers sur les droits du sol qui doivent appartenir aux Maires. Si un Maire est en désaccord avec son Conseil Territorial, le projet du Maire est alors soumis à la Métropole. Il faut une majorité des deux tiers pour s'opposer au Maire. C'est le plus important. Car ce qui importe aux Maires, c'est en tout cas ce que j'entends depuis longtemps, c'est de rester maîtres de leurs droits d'urbanisme. Or, dans les dérogations que nous avons obtenues, nous Aix-Marseille-Provence, cela s'appelle le PLUi. Les autres Métropoles ne l'ont pas, mais nous, nous l'avons !

Les 92 Maires dont vous êtes, restent maîtres de leurs documents d'urbanisme. Je dois dire que la bataille n'a pas été facile à gagner pour le Gouvernement qui l'a néanmoins obtenu et le Parlement l'a voté.

Dans cette affaire, je pense et cela semble être l'avis aussi exprimé par Mme Joissains qu'il vaut mieux voter. S'il faut corriger, nous corrigerons.

Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis d'adopter les six conventions telles que cela vient d'être exprimé par Mme Joissains et par moi-même...

On me dit que nous sommes obligés de les voter une par une.

Monsieur Dagonne, vous avez la parole.

**Monsieur DAGORNE.**- Pour éclaircir la situation, j'ai bien regardé les délibérations n°11 à 16. Je me suis aperçu par exemple que n'était pas rétrocédée aux Conseils de Territoire une délégation très importante : celle que j'ai eu l'honneur de conduire pendant plusieurs années, celle des entrées de ville. Ce sont les fameux ronds-points tant décriés en France par certains disant que les municipalités ne font pas des économies. J'en suis l'auteur. Cette délégation est très importante car les 36 Maires de la Communauté d'Agglomération me réclamaient en permanence pour la sécurité routière et pour la sécurité de leurs piétons, ce type d'entrée de ville, ce que j'ai fait.

Je faisais cela à hauteur de 5, 6 parfois 12 millions d'euros par an. Ce n'est pas rétrocédé aux Conseils de Territoire. Je trouve cela fort ennuyeux. Cela semble être un détail mais ce n'est pas un détail.

Je crois que la seule solution pour que nous soyons tous d'accord aujourd'hui, c'est de dire que le Conseil de la Métropole est souverain par rapport à ce qu'a écrit l'administration. Il suffirait que vous disiez et que vous fassiez voter que tout ce qui est prévu comme rétrocessions aux Conseils de Territoire par la loi NOTRe, ait un effet expressément aujourd'hui, à ce moment-là, nous serions d'accord.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Dagonne, on a dit que cette délibération fixe les règles et les objectifs, ce qui est prévu par la loi. Si on ne vote pas

aujourd'hui les transferts prévus par la loi aux Conseils de territoire, nous devons attendre jusqu'au mois d'avril.

Nous n'allons pas faire deux ou trois fois la même chose, même si je suis très attentif à ce que vous dites. Aujourd'hui on prend un premier train. S'il faut revenir sur ce que vous dites, nous y reviendrons d'ici à deux mois, Monsieur le Maire. Voilà ce que nous pouvons faire. Nous prenons acte aujourd'hui, nous ne bloquons pas les choses et s'il faut y revenir, nous y reviendrons.

Nous allons passer au vote.

Pour les rapports n°9 et 10, il faut une majorité simple.

Je mets aux voix le rapport n°9. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Y a-t-il des avis contraires ?

**(Le rapport est adopté)**

Votes contre de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Philippe, Ribière et Trani  
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Marandat, Maunier, Maury et Ravier

**10. HN 010-17/03/16 CM - Délégations du Conseil de la Métropole au Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Même vote ?

**(Le rapport est adopté.)**

Votes contre de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Philippe, Ribière et Trani  
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Marandat, Maunier, Maury et Ravier

**11. HN 011-17/03/16 CM - Délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Chateauneuf-Les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-La-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-Les-Pins, Septèmes-Les-Vallons**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Ce rapport nécessite une majorité qualifiée. Nous procédons au vote électronique.

Il faut une majorité simple, Monsieur le Conseiller d'Etat.

**Monsieur FABRE-AUBRESPY.**- Nous sommes une Assemblée de 240 membres. Je n'ai jamais vu se dérouler un scrutin, dans lequel, au fur et à mesure que le vote se déroule, on affiche les résultats.

Il n'est pas possible, mes chers collègues, d'avoir un vote qui dure sur une certaine période dans laquelle les résultats sont affichés au fur et à mesure. Ça, vous ne l'aurez jamais vu, vous ne l'avez jamais vu et vous ne le verrez jamais.

Je crois qu'il y a une erreur du système de vote électronique. Il faut simplement se souvenir que c'est bien la majorité des deux tiers. Je suis formel, c'est dans la loi. On ne peut pas avoir des cylindres qui bougent au fur et à mesure du vote. Vous n'avez jamais vu un vote où à quatre heures de l'après-midi, on vous donne les résultats en vous disant que vous votez jusqu'à 6 heures.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Fabre-Aubrespy, je suis désolé mais il vous arrive vous aussi de temps à autres d'avoir des hésitations ou de dire des choses qui n'étaient pas réellement fixées. Lorsque vous avez dit dans les radios par exemple que si on arrivait à payer les 7500 agents, il faudrait qu'ils remboursent ! Excusez-moi, mais je vous écoutais et heureusement que j'étais assis !

Cela se fait ainsi à Lille et ailleurs. A l'heure qu'il est aujourd'hui, essayons d'avancer si vous le voulez bien. S'il faut rectifier d'autres choses, nous le ferons. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

*(Pas d'observation)*

Dans ce cas, je mets aux voix. Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Votants : 238

Ont voté : 210

Exprimés : 181

Majorité absolue : 91

Pour : 143

Contre : 38

Abstentions : 57

Le rapport est adopté.

Quand on vote à main levée, Monsieur Fabre-Aubrespy, vous voyez le vote de votre voisin. Je vous ai d'ailleurs observé plusieurs fois...

**(Le rapport est adopté)**

12. **HN 012-17/03/16 CM - Délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Mimet,**



**Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lès-Durance, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pour le territoire d'Aix, nous votons de la même manière après les explications données.

Je mets aux voix ce rapport.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Votants : 238

Ont voté : 219

Exprimés : 194

Majorité absolue : 98

Pour : 144

Contre : 50

Abstentions : 44

Le rapport est adopté.

**(Le rapport est adopté)**

- 13. HN 013-17/03/16 CM - Délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique)*

Le scrutin est clos.

Votants : 238

Ont voté : 220

Exprimés : 186

Majorité absolue : 94

Pour : 150

Contre : 36

Abstentions : 52

Le rapport est adopté. Il en est ainsi décidé.

**(Le rapport est adopté)**

14. **HN 014-17/03/16 CM - Délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Le scrutin est clos.

Votants : 238

Ont voté : 217

Exprimés : 183

Majorité absolue : 92

Pour : 145 voix

Contre : 38 voix

Abstentions : 54 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Le rapport est adopté. Il en est ainsi décidé.

**(Le rapport est adopté)**

15. **HN 015-17/03/16 CM - Délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote)*

Le scrutin est clos.

Votants : 238

Ont voté : 218

Exprimés : 181

Majorité absolue : 91

Pour : 145

Contre : 36

Abstention : 57

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Le rapport est adopté. Il en est ainsi décidé.

**(Le rapport est adopté)**

**16. HN 016-17/03/16 CM - Délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique)*

Le scrutin est clos.

Votants : 238

Ont voté : 220

Exprimés : 180

Majorité absolue : 91

Pour : 147

Contre : 33

Abstentions : 58

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Le rapport est adopté. Il en est ainsi décidé.

**(Le rapport est adopté)**

**17. HN 017-17/03/16 CM - Détermination des lieux de réunion de l'assemblée délibérante de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Le siège social de notre nouvelle Métropole a été fixé par décret ministériel au Pharo et nous sommes tenus de nous y réunir.

Nous allons réaliser des travaux d'adaptation de l'hémicycle de l'ancienne Communauté urbaine MPM toujours avec l'accord de M. Teissier, afin de porter sa capacité de 200 à 240 sièges, en y intégrant des éléments techniques et de fonctionnalités complémentaires. Dans l'intervalle, d'ici le mois de septembre, nous nous réunirons ici même dans cette salle de l'espace Congrès du Palais du Pharo. Cependant, ce lieu multiple accueille bien d'autres manifestations et il est parfois difficile de disposer des lieux pour toutes les dates de nos Assemblées, malgré l'anticipation dont nous ferons preuve.

Aussi, pour leur bon fonctionnement, la loi nous autorise à déterminer d'autres lieux de réunion dès lors que sont assurés les principes de neutralité, d'accessibilité et de sécurité des séances. C'est l'objet de ce présent rapport qui propose également de tenir nos réunions au Parc Chanot. La liste pourra être complétée ultérieurement.

Cela rappellera à certains d'entre nous l'établissement public régional qui préfigurait le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur. C'était là-bas que l'on se réunissait.

Ici, la Ville de Marseille, et j'en remercie mes collègues élus de toute tendance, accepte bien volontiers de prêter à la Métropole ces lieux qui sont quand même sympathiques, où nous sommes relativement bien installés. Si d'aventure, ils étaient pris, nous irions au Parc Chanot ou dans d'autres lieux, mais nous essayerons quand même de nous réunir ici en attendant d'avoir pu élargir l'hémicycle de MPM.

Je mets aux voix ce rapport. Je consulte du regard l'Assemblée. Il n'y a pas d'hostilité, pas d'opposition. Nous le considérons comme adopté.

**(Le rapport est adopté à l'unanimité.)**

#### **18. HN 018-17/03/16 CM - Détermination du siège des six Conseils de territoire**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Le Conseil de la Métropole dispose de six mois à compter de son installation pour approuver son règlement intérieur. Cet acte sera à la fois le reflet des principes démocratiques mis en œuvre au sein de notre Assemblée et nous y travaillerons tous ensemble. Le règlement intérieur devra également rappeler un certain nombre de dispositions légales dont notamment le siège de chacun des Conseils de Territoire.

C'est pourquoi, dans l'attente de ce règlement et pour permettre d'ores et déjà le fonctionnement des Conseils de Territoire et notamment la tenue de leurs réunions, il convient de fixer par délibération, les sièges de chacun de ces Conseils.

Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ? Nous le considérons comme adopté.

**(Le rapport est adopté à l'unanimité.)**

#### **19. HN 019-17/03/16 CM - Modalités de dépôt des listes de candidats à la Commission de délégation de service public**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- La mise en place de la Métropole induit la création d'instances nécessaires à son fonctionnement afin d'assurer la continuité des procédures en cours. Tel est le cas notamment de la Commission de délégation de service public qu'il convient de constituer conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Contrairement au cadre légal applicable à la création de la Commission d'Appels d'Offres, la loi impose à l'Assemblée de définir les conditions de dépôts des

listes préalablement à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public.

C'est pourquoi le projet de rapport propose que chaque liste, comprenant au maximum cinq titulaires et cinq suppléants, puisse être déposée avant 17 heures la veille du prochain Conseil de la Métropole, lors duquel nous procéderons à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public, au scrutin proportionnel au plus fort reste. La liste des candidats vous sera présentée à ce moment-là en séance.

Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ? Nous le considérons comme adopté.

**(Le rapport est adopté à l'unanimité.)**

## **20. HN 020-17/03/16 CM - Création d'emplois de collaborateurs de cabinet du Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Dans les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, l'autorité territoriale peut disposer d'un cabinet et recruter des collaborateurs à cet effet. Le nombre de collaborateurs de cabinet est strictement encadré par les textes réglementaires et dépend de l'effectif de l'EPCI. Pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, le nombre de collaborateurs de cabinet est limité à 18.

Un cabinet a traditionnellement une mission de conseil auprès de l'autorité territoriale, d'aide à la préparation de ses décisions, de liaison avec l'administration et les organismes extérieurs, de suivi des affaires politiques et de représentation.

Compte tenu de l'importance de la Métropole tant au plan de son territoire que de ses compétences, il est proposé de créer 18 emplois de collaborateurs afin de former ce cabinet, sachant que les postes étant créés, il n'est pas obligatoire de tous les pourvoir.

Je vous rappelle simplement ceci : le jour où le Premier Ministre était venu nous honorer de sa présence, il y avait une réunion des six Présidents d'EPCI, du Maire de Marseille (je ne me rappelle plus s'il y avait le Président de l'Union des Maires), Mme Sylvia Barthélémy, représentant le Conseil de Territoire d'Aubagne l'Etoile, avait fait observer que si tout le pouvoir ou une partie du pouvoir passait à la Métropole, il fallait qu'il y ait deux ou trois collaborateurs à la disposition du Président du Conseil de Territoire. Le Premier Ministre a arbitré immédiatement et a donné satisfaction à Mme Barthélémy en disant : *ce sera trois*. Il en avait été ainsi décidé.

Je rappelle que j'ai déjà signé, en tant que Président d'Aix-Marseille-Provence, les contrats des collaborateurs à chaque ancien EPCI qui me l'avait demandé. J'ai bien entendu signé ce que chacun des Présidents de Territoire demandait.

Voilà l'explication. Nous ne sommes pas obligés d'utiliser tous les postes. Cela se fera progressivement mais pour les Conseils de Territoire les Présidents ou Présidentes ont déjà choisi eux-mêmes leurs collaborateurs.

Je mets aux voix ce rapport.

**Monsieur FABRE-AUBRESPY.**- Il faut juste ne pas oublier de compléter la délibération par le montant total des crédits qui seront ouverts à cet effet puisque le décret que 87 que vous appliquez, indique que le Conseil Métropolitain doit se prononcer.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Cela n'échappera pas à votre perspicacité que pour l'instant, nous n'avons pas un sou, nous n'avons pas le budget. Nous attendrons d'avoir un peu d'argent pour répondre à votre sollicitation.

Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ? Nous le considérons comme adopté.

**(Le rapport est adopté à l'unanimité.)**

## **21. HN 021-17/03/16 CM - Création d'emplois fonctionnels de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Les emplois fonctionnels, dont la liste est fixée limitativement par les dispositions statutaires, constituent les emplois de direction d'un EPCI. Il est proposé aujourd'hui, au travers de ce rapport, de créer sept emplois fonctionnels au sein de la Métropole : un emploi de Directeur Général des Services, six emplois de Direction Général Adjoint des Services. Ces créations vont permettre de lancer la construction administrative de la Métropole dont l'organigramme sera présenté ultérieurement en CTP, dès lors que les instances paritaires seront créées.

Les emplois fonctionnels s'articuleront avec les emplois de DGS des Territoires qui sont maintenus dans leurs fonctions par les textes et qui assumeront aussi des responsabilités métropolitaines transversales. Ils seront pourvus en priorité, mais non exclusivement à partir des effectifs actuels des cadres de Direction des Territoires.

**Madame JOISSAINS-MASINI.**- Monsieur le Président, vous savez que je me suis inscrite toutes ces années pour le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Ce que je crains, avec ces nouvelles créations, c'est d'alourdir le budget. Je me demande si nous ne pourrions pas faire appel au personnel en interne puisque nous avons des ressources en termes de compétences.

Puisque nous avons cinq ou six compétences stratégiques, je préférerais de grands patrons (par exemple en matière de transport, un grand patron qui s'y connaisse dans ce domaine, idem en matière économique ou dans les autres domaines) plutôt que de nouveaux fonctionnaires. Je pense que les fonctionnaires existants ont la capacité et la compétence pour exercer ce type de fonction.

Surtout, Monsieur le Président, n'ajoutez pas toujours les grandes écoles dans les embauches que nous allons avoir. Prenons...

*(Exclamations)*

Cela n'a rien à voir avec Hervé puisqu'on est amis !

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Il n'est pas encore à la retraite.

**Madame JOISSAINS MASINI.**- J'évite toujours de mettre les gens les uns contre les autres, ce n'est pas ma manière de fonctionner.

*(Exclamations)*

Monsieur le Président, à la CPA, nous avons toujours fait monter les gens en mobilité interne car ils ont acquis la compétence sur le plan administratif et connaissent le terrain en même temps. Si je peux me permettre de faire cette demande de grands spécialistes dans les domaines stratégiques.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je réponds volontiers. Tout d'abord, les DGS des intercommunalités devenant demain Conseils de Territoire, ont été exemplaires. J'ai pu, toujours avec l'autorisation du pouvoir pour ne pas faire une faute, leur donner un maximum de compétences afin qu'ils vous en rendent compte. Puisque les EPCI cessaient d'exister au 31 décembre 2015, je me suis tourné vers ces hauts fonctionnaires. Je dois vous dire que dans les six EPCI, je n'ai rencontré que des hommes et des femmes de valeur ayant une haute idée du service public et la volonté d'informer les élus du peuple. Ces fonctionnaires se sont particulièrement bien comportés. Je souhaiterais d'ailleurs qu'on les remercie d'une manière ou d'une autre, mais il va de soi que l'on commencera par promouvoir ou offrir des postes à celles et ceux qui sont sur place. Nous verrons après s'il faut aller jusqu'à chercher un Pépy de la SNCF ou autre...

Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ? Nous le considérons comme adopté.

**(Le rapport est adopté à l'unanimité.)**

## **22. HN 022-17/03/16 CM - Création d'emplois permanents de la Direction Générale des Services de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- La création d'emplois fonctionnels doit s'accompagner de la création d'emplois permanents afin de compléter les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de la haute administration de la Métropole. Par conséquent, il est proposé la création de 19 emplois dans ce cadre, se répartissant par niveau hiérarchique : cinq emplois relevant de la catégorie A, un emploi relevant de la catégorie B, 13 emplois de catégorie C.

Je précise que les affectations sur ces postes se feront en priorité à partir des candidatures des personnels actuels des Territoires ou des communes. Je crois qu'il était bon de le préciser.

Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ? Nous le considérons comme adopté.

**(Le rapport est adopté à l'unanimité.)**

## **23. HN 023-17/03/16 CM - Maintien des tarifs et redevances en vigueur sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire que les tarifs en vigueur soient maintenus y compris les tarifs et redevances des budgets annexes et des syndicats dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et dont l'activité est reprise par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette confirmation laisse le temps à la Métropole d'élaborer sa propre politique tarifaire sans mettre en danger la perception des redevances et des titres. La confirmation des régies d'avance et de recettes permet de sécuriser les mouvements des deniers publics opérés à partir de ces dernières années et de confirmer la nomination des régisseurs.

Je mets aux voix ce rapport. S'il n'y a pas d'opposition, il en est ainsi décidé.

**(Le rapport est adopté à l'unanimité.)**

**24. HN 024-17/03/16 CM - Autorisation spéciale de dépenses de fonctionnement et d'investissement et de mise en recouvrement des recettes avant l'adoption du Budget Primitif 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence accordée au Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Dans l'attente du vote du budget primitif 2016, il est nécessaire de voter l'ouverture de crédits permettant à notre nouvel établissement public d'assurer son fonctionnement et ses dépenses d'investissement.

Prise en application des dispositions législatives et réglementaires, cette autorisation d'ouverture anticipée doit permettre au Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses. Les crédits ouverts par anticipation seront repris dans le budget primitif de 2016.

Cette autorisation du Conseil de Métropole permet d'engager les restes à réaliser constatés lors de l'année 2015, les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de 2015, les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations de programme ouvertes au cours des exercices antérieurs dans la limite d'un montant de crédit de paiement par chapitre égal à 33% des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent par les établissements de coopération intercommunale fusionnés, ainsi que des budgets des syndicats dissous au premier janvier 2016 et dont l'activité est reprise par la Métropole, et les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts l'année précédente au budget des établissements publics de coopération intercommunale fusionnés et des syndicats dissous.

Je mets aux voix ce rapport. Il n'y a pas d'observation, pas de vote hostile. Dans ce cas, nous pouvons le considérer comme adopté.

**(Le rapport est adopté à l'unanimité.)**

**25. HN 025-17/03/16 CM - Délégation de signature électronique et de télétransmission des bordereaux de titres de recettes et des mandats de dépenses – Protocole d'Échanges Standard d'Hélios version 2 (PES V2)**



**Monsieur LE PRESIDENT**.- Nous arrivons à l'ultime rapport de cette belle séance. La dématérialisation des opérations de comptabilité publique engagée depuis 2007 doit permettre d'adresser au comptable public et au représentant de l'Etat les bordereaux de titres de recettes et de mandats de dépenses sous forme de flux dématérialisés.

Cette dématérialisation des flux comptables nécessite la mise en œuvre de la signature électronique des bordereaux par le Président de la Métropole. Cette signature électronique pourra être déléguée et doit faire l'objet d'une approbation expresse du Conseil de la Métropole.

Ce dispositif a vocation à être étendu aux Conseils de Territoire. Il doit accélérer et simplifier la transmission des principes aux actes financiers métropolitains.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations sur ce rapport ?

*(Pas d'observation)*

Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ? Nous pouvons le considérer comme adopté.

**(Le rapport est adopté à l'unanimité.)**

Mille mercis de votre patience et de votre présence.

*(Applaudissements)*

*(La séance est levée à 17 heures.)*